

ÀÈæÆíÆëÀÆ áÆÎ ëÀíÈÈÎ ïëÉÆÎ  
Ïí êÆ ÁÈÈÈÆíÁÆ Æí êÆ áÆíÆêÈèÆÈÆëï

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE  
ET DU DEVELOPPEMENT  
SUR SA DOUZIEME REUNION DIRECTIVE**

øÚãÝÚ ÒÝ èÒÿÒÚÕ úÚÕ ëÒøÚÐãÕ' Û ÇÚãÛýÚ'  
úÝ , ¯ úÿøÚÚø ÒÝ ,κ ÆÒøÕ "κκ"



**NATIONS UNIES**

ãÙÕðø'  
ÇÆëÆíÀêÆ

îâ°à°Æì""°,°  
"" ÒýøÛÿ "κκ"

æíÀëÀÀÉÎ  
ÈøÛÛÛãÒÿ J ÆëÇêÀÉÎ

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
SUR SA DOUZIEME REUNION DIRECTIVE**

øÛãÝÛ ÒÝ èòÿòÛõ úÛõ ãòðÛðãõ' Û ÇÛãÛÿÛ  
úÝ , ùÿøÛÛø ÒÝ ,κ Æòøõ "κκ"

ÇÆ'κ',κ"æ"

**TABLE DES MATIERES**

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION . . . . .	1 - 4
I. PREPARATION DE LA NEUVIEME SESSION DE LA CONFERENCE : CONSTITUTION DU COMITE PLENIER (point 2 de l'ordre du jour) . . . . .	5 - 65
A. Déclarations faites à la 872ème séance plénière (séance d'ouverture), tenue le 26 février 1996 . . . . .	5 - 47
B. Débats de la 873ème séance plénière (séance de clôture), tenue le 29 mars 1996 . . . . .	48 - 65
1. Résultats des travaux du Comité plénier sur le texte de présession . . . . .	48 - 50
2. Déclarations faites au sujet du texte de présession (TD/B/EX(12)/CRP.4/Rev.2) . . . . .	51 - 62
3. Décision du Conseil . . . . .	63 - 65
II. QUESTIONS D'ORGANISATION . . . . .	66 - 85
A. Ouverture de la réunion . . . . .	66
B. Bureau de la douzième réunion directive . . . . .	67
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la réunion (point 1 de l'ordre du jour) . . . . .	68 - 70
D. Recommandation du Conseil du commerce et du développement à la Conférence concernant les listes d'Etats annexées à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale (point 3 de l'ordre du jour) . . . . .	71 - 73
E. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes (point 4 de l'ordre du jour) . . . . .	74 - 80
F. Questions diverses (point 5 de l'ordre du jour) . . . . .	81 - 84
G. Rapport de la douzième réunion directive du Conseil (point 6 de l'ordre du jour) . . . . .	85

**ANNEXES**

Annexe

- I. Ordre du jour de la douzième réunion directive
- II. Composition et participation aux travaux

## INTRODUCTION

1. La douzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 26 février au 29 mars 1996. Elle avait essentiellement pour objet d'amorcer les travaux préparatoires de fond en vue de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui devait avoir lieu à Midrand (Afrique du Sud) du 27 avril au 11 mai 1996.

2. A la 872ème séance plénière (séance d'ouverture), le 26 février 1996, plusieurs délégations ont fait des déclarations relatives au point 2 de l'ordre du jour (Préparation de la neuvième session de la Conférence). Ces déclarations sont résumées dans le chapitre I.

3. A la même séance, le Conseil a constitué un comité plénier à composition non limitée, qui, réuni en séances informelles sous la direction du Président du Conseil, était chargé d'élaborer un texte de base de présession et d'examiner toutes autres questions qui pourraient se rapporter à la phase préparatoire de la Conférence. Le Comité plénier a été invité à rendre compte du résultat de ses délibérations au Conseil lors de sa séance plénière de clôture, le 29 mars 1996. (Pour le texte de présession approuvé par le Conseil, voir le document TD/367.)

### Hommage à la mémoire de M. Martin Huslid (Norvège)

4. A sa 872ème séance plénière, le 26 février 1996, le Conseil du commerce et du développement a observé une minute de silence à la mémoire de M. Martin Huslid (Norvège), décédé à Bruxelles le 14 février 1996, qui avait présidé le Conseil à la trente et unième session en 1985, ainsi que d'autres organismes intergouvernementaux de la CNUCED.

## Chapitre I

### PREPARATION DE LA NEUVIEME SESSION DE LA CONFERENCE

#### Constitution du Comité plénier

(Point 2 de l'ordre du jour)

#### A. Déclarations faites à la 872ème séance plénière (séance d'ouverture), tenue le 26 février 1996

5. Présentant le "Rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la neuvième session de la Conférence" (TD/366) <sup>1/</sup>, le Secrétaire général de la CNUCED a dit qu'il souhaitait faire quelques observations personnelles sur les faits qui s'étaient déroulés depuis que le rapport avait été distribué à la fin décembre 1995. Lors des commémorations qui avaient eu lieu à l'Assemblée générale des Nations Unies pour marquer le cinquantième anniversaire de l'Organisation, tous les Chefs d'Etat ou de gouvernement avaient souligné la nécessité d'une réforme administrative et budgétaire profonde du système des Nations Unies. Les organisations internationales traversaient actuellement toutes une période de crise financière aiguë et de réforme, mais la CNUCED était le seul organe qui avait à tenir, au milieu de cette crise, une grande conférence appelée à prendre des décisions. La Conférence mettrait ainsi à l'épreuve la volonté et la capacité de la communauté internationale de rajuster la trame des relations internationales.

6. De l'avis du Secrétaire général de la CNUCED, la solution de la crise actuelle avait trois aspects fondamentaux :

a) Le premier relevait de la responsabilité de la CNUCED elle-même. En fin de compte, la CNUCED serait jugée à l'aune de sa capacité et de sa volonté de se réformer, qui seraient démontrées par le nouvel organigramme et les nouvelles structures qu'il faudrait adopter pour donner suite aux décisions que la Conférence prendrait à sa neuvième session sur le programme de travail.

b) Le deuxième aspect avait trait à la volonté politique et à la possibilité des Etats membres d'imprimer des orientations nouvelles au programme de travail de la CNUCED. Le rapport du Secrétaire général de la CNUCED était le résultat de la réflexion collective du secrétariat sur la direction dans laquelle les travaux futurs de la CNUCED pourraient évoluer. Il appartenait maintenant aux Etats membres de commencer à choisir des priorités valables pour le programme de travail, en vue d'établir un texte de pré-session pour le présenter à la Conférence.

---

<sup>1/</sup> Ce rapport était présenté au Conseil dans une version ronéotypée préliminaire (TD/366). Il a ultérieurement été redistribué sous forme de publication imprimée et porte la cote TD/366/Rev.1.

c) Le troisième aspect concernait les incidences de la crise financière qui frappait l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. A la différence des deux précédents, cet aspect était largement hors de la portée des membres de la CNUCED. Il aurait néanmoins pour conséquence de faire de la réforme elle-même une démarche très ardue.

7. Indiquant à grands traits comment il concevait les orientations et structures futures de la CNUCED, le Secrétaire général de la CNUCED a dit que ses propres idées et propositions concernant les priorités du programme de travail seraient foncièrement déterminées par le rôle de la CNUCED dans la recherche de consensus. Du côté du secrétariat, il s'appliquerait à rationaliser les rouages internes en vue de les rendre plus efficaces et mieux adaptés aux programmes de travail nouveaux et en formation. Il s'efforcerait aussi de susciter une nouvelle culture gestionnaire fondée sur les notions de service et de responsabilité. En principe, il y aurait moins de réunions à l'avenir, mais elles compteraient une plus forte participation d'experts et auraient des thèmes plus précis. Jusqu'ici, les bénéficiaires finals des activités opérationnelles de la CNUCED avaient très souvent été absents des réunions intergouvernementales. Le Secrétaire général de la CNUCED était convaincu de la nécessité de faire participer tous les acteurs de l'économie internationale - sociétés transnationales, petites et moyennes entreprises, organisations non gouvernementales et représentants de la société civile - afin de remettre à jour et de revitaliser les travaux de la CNUCED.

8. Le Secrétaire général du Ministère de l'industrie et du commerce de la Jordanie a présenté, au nom du Groupe asiatique, les Documents finals d'Amman adoptés, le 11 janvier 1996, par la huitième Réunion ministérielle du Groupe asiatique du Groupe des 77 (AS/MM/77(VIII)/1/Rev.1). Il a signalé que la Réunion d'Amman avait recherché la transparence en autorisant la participation de plusieurs pays et groupes régionaux non asiatiques, ainsi que de la Banque mondiale et du FMI. Un élément novateur de la Réunion avait été l'organisation d'une Table ronde au cours de laquelle les ministres avaient procédé à un échange de vues franc et libre sur des questions très précises ayant trait au rôle et au mandat futurs de la CNUCED.

9. Les Ministres du Groupe asiatique estimaient que la CNUCED, sans renoncer à ses importantes fonctions d'analyse macro-économique mondiale, devrait, au cours des prochaines années, articuler ses travaux autour de deux grands axes complémentaires. Premièrement dans l'optique particulière du développement qui était la sienne, elle devrait contribuer à la préparation du programme des négociations futures sur le commerce, l'investissement, les services et la technologie. Deuxièmement, elle devrait mettre au premier plan l'offre de services pratiques aux Etats membres sous forme de coopération technique et d'avis dans des domaines comme l'efficacité et les négociations commerciales, la promotion de l'investissement et le développement des entreprises.

10. Le porte-parole du Groupe asiatique (République islamique d'Iran) a dit que le Groupe asiatique était particulièrement préoccupé par la marginalisation croissante de nombreux pays en développement dans la nouvelle économie mondialisée. Dans la Déclaration de Marrakech elle-même, il était reconnu que certains coûts transitoires pour les pays en développement découleraient de l'application des Accords du Cycle d'Uruguay. Mais, bien que certains voient peut-être dans les aspirations actuelles à une réforme une

évolution vers un nouveau mandat pour la CNUCED, le Groupe asiatique pensait que le mandat de la CNUCED demeurait valable et qu'il fallait seulement en rationaliser les arrangements institutionnels et la focalisation de ses activités. La CNUCED devrait opter pour une conception intégrée du développement dans ses principaux domaines d'action, ainsi que pour la coopération et la complémentarité avec d'autres organisations, en particulier les institutions de Bretton Woods et l'OMC. La création d'un mécanisme interne de surveillance pourrait contribuer à assurer la cohérence et l'harmonie entre les organismes intergouvernementaux de la CNUCED et le transformer en un mécanisme de suivi général.

11. Dans le droit fil de ces principes, le Groupe asiatique réaffirmait le rôle central du Conseil du commerce et du développement. Le Conseil devrait tenir une seule session ordinaire annuelle au début de l'automne, qui durerait dix jours et comporterait une réunion de haut niveau. La session ordinaire traiterait de l'interdépendance et des problèmes mondiaux sur la base du Rapport sur le commerce et le développement et pourrait désigner au moins deux grands problèmes sur lesquels le secrétariat axerait convenablement son action. Les réunions directives s'occuperaient à la fois des grandes questions de fond et des questions d'intendance et institutionnelles. Le Groupe asiatique convenait que le Bureau élargi du Conseil devrait avoir une présence plus fonctionnelle, mais cela ne signifiait pas que le Bureau jouait un rôle dans l'adoption des politiques. Le Bureau aurait pour mission de permettre au Conseil de s'acquitter plus efficacement de son mandat.

12. Quant aux organes subsidiaires du Conseil, le Groupe asiatique était partisan de créer les quatre commissions ci-après :

- i) Commission du développement
- ii) Commission du commerce
- iii) Commission des services
- iv) Commission des ressources financières.

Les commissions présenteraient un rapport annuel au Conseil. Chacune serait habilitée à créer des groupes intergouvernementaux d'experts. Les commissions étant des organes à composition universelle, les groupes d'experts devraient être assez peu nombreux (en principe ne pas compter plus de 30 membres), afin qu'il soit possible de s'assurer la participation d'experts qualifiés de pays membres, rémunérés sur le budget ordinaire de la CNUCED. Il faudrait laisser ouverte la possibilité d'organiser des réunions de groupes d'experts en dehors de Genève.

13. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Colombie) a présenté la Déclaration de Caracas adoptée, le 18 janvier 1996, par la Réunion latino-américaine de coordination pour la neuvième session de la Conférence (LA/MM/77(VIII)/1). Il a signalé que les Ministres avaient réaffirmé l'entière validité du mandat original de la CNUCED, tel qu'il avait été complété à la huitième session tenue à Carthagène. En même temps, la Réunion de coordination était convaincue de la nécessité urgente de réformer et de revitaliser la CNUCED, d'un point de vue institutionnel et opérationnel, un élément central de cette démarche étant le renforcement des fonctions fondamentales de la CNUCED. La structure institutionnelle future devrait reposer sur trois niveaux hiérarchiques interdépendants : le Conseil, les commissions

sectorielles et les groupes d'experts. Le Conseil, qui examinerait la question de l'interdépendance et différents sujets concernant l'économie mondiale, définirait les grandes lignes de la politique générale et les orientations nécessaires au fonctionnement de l'institution. Il tiendrait une seule session ordinaire par an, qui devrait comporter une réunion de haut niveau. Les commissions seraient chargées en principe des questions du commerce, de l'investissement et des services, tandis que des groupes d'experts subsidiaires traiteraient d'autres sujets traditionnels de la CNUCED. Il était nécessaire d'assurer la participation d'experts de pays en développement à ces groupes et la réforme institutionnelle entreprise par la Conférence devrait englober la recherche de modalités de financement pour cette participation sur le budget ordinaire de la CNUCED.

14. Le porte-parole déplorait que, tandis que les positions des pays en développement sur les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence étaient parfaitement connues grâce aux déclarations ministérielles régionales, on ne savait rien ou à peu près rien de la position des pays développés. Il importait que les pays développés fassent connaître leur manière de voir afin que toutes les parties puissent entamer un débat de fond pendant la phase préparatoire.

15. Dans l'effort de réforme et de revitalisation de la CNUCED, il fallait tenir compte des travaux effectués dans d'autres éléments du système, tels que l'OMC, l'ONUDI et les commissions régionales, et renforcer la coopération de la CNUCED avec ces organes. La participation du secteur privé au mécanisme intergouvernemental était positive, mais il fallait peser soigneusement les critères, circonstances et termes de cette participation, afin de ne pas nuire aux travaux du mécanisme institutionnel. Enfin, le porte-parole a fait observer que, pour aboutir à une meilleure répartition des fonctions et des tâches entre les organes des Nations Unies, il fallait se rappeler qu'un emploi efficace des ressources humaines et financières n'était pas simplement une question d'économies budgétaires.

16. Le porte-parole du Groupe africain (Egypte) a présenté la Déclaration d'Addis-Abeba relative à la neuvième session de la Conférence, adoptée, le 16 février 1996, par les Ministres africains chargés du commerce, de la coopération régionale, de l'intégration et du tourisme (AF/MM/77(VIII)/1), ainsi qu'une contribution du Groupe africain à Genève sur le futur mécanisme intergouvernemental de la CNUCED. Il a déclaré que les pays africains étaient résolus à appliquer des programmes de réforme politique et économique de grande envergure. Toutefois, le succès des efforts nationaux dépendait d'un environnement extérieur favorable, d'une assistance additionnelle et d'une coopération internationale étroite. Les pays africains étaient très préoccupés par la marginalisation croissante de l'Afrique dans le commerce mondial et en matière d'investissements étrangers directs, et ils pensaient que la Conférence, à sa neuvième session, devrait agir d'urgence pour intégrer l'Afrique dans les grands courants de l'économie mondiale.

17. Mettant en évidence les "nouveaux thèmes" traités dans la Déclaration d'Addis-Abeba, le porte-parole a cité notamment la nécessité d'une infrastructure d'information au service du développement comme l'un des domaines importants des travaux futurs de la CNUCED, y compris la création d'un mécanisme d'examen de l'efficacité commerciale (TERM). Mais les problèmes



traditionnels persistants restaient des priorités absolues pour l'Afrique. Ils comprenaient la tendance de l'APD à la baisse et l'endettement; l'atténuation de la pauvreté; la diversification des produits de base; l'application intégrale du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés; le maintien d'une coopération économique efficace entre pays en développement. Quant aux conséquences du Cycle d'Uruguay, les pays africains auraient besoin de l'assistance sans réserve de tous les intéressés pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations et de profiter des gains à retirer des Accords. Toutefois, l'une des priorités absolues de l'Afrique se situait dans le domaine du financement et des investissements. Malgré les efforts de libéralisation des pays africains et les nombreuses occasions de taux de rendement élevés sur les investissements étrangers directs, la récente montée des flux d'investissement vers les pays en développement avait à peu près laissé de côté le continent africain. La CNUCED devrait donc entamer les travaux préliminaires sur un cadre multilatéral des investissements.

18. Mettant en relief les principaux éléments de la contribution du Groupe africain sur le futur mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, le porte-parole a dit que, de l'avis de son Groupe, la Conférence, à sa neuvième session, devrait instituer trois commissions : une commission du commerce, une commission des services et une commission des investissements et des flux financiers. Des groupes d'experts pourraient être formés pour s'occuper des résultats d'activités antérieures de la CNUCED, ainsi que des nouveaux thèmes. Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme devrait être élevé au rang de commission et ses fonctions devraient être renforcées, notamment en matière budgétaire. Des dispositions convenables devraient être prises pour la participation des organisations non gouvernementales et de la société civile aux activités et réunions de la CNUCED. Enfin, le porte-parole a réaffirmé l'importance que son Groupe attachait au financement de la participation d'experts de pays en développement aux réunions techniques et activités pertinentes de la CNUCED.

19. Le représentant de l'Italie, parlant au nom de l'Union européenne, a présenté une contribution du Conseil des ministres de l'Union européenne intitulée "Position de base de l'Union européenne sur la IXe CNUCED" 2/. L'Union européenne était profondément convaincue que la CNUCED avait un rôle fondamental à jouer au service du développement. Le rôle futur de la CNUCED devait être en phase avec le nouveau cadre économique mondial et l'Union européenne considérait que la Conférence devait être l'occasion pour la CNUCED d'identifier clairement les avantages comparatifs dont elle pourrait disposer. L'une des tâches de la CNUCED rénovée consisterait à promouvoir la participation à ses travaux du secteur privé, des organisations non gouvernementales, ainsi que du monde de l'université et de la recherche. L'action de la CNUCED devait être orientée vers des objectifs précis et notamment vers la promotion d'une intégration effective des pays en développement dans le système commercial multilatéral. Une attention particulière devrait être consacrée à l'assistance aux pays en développement,

---

2/ Ultérieurement distribuée en tant que document de la Conférence (TD/369).

notamment aux PMA, dont la plupart se trouvaient en Afrique. La CNUCED devait tenir compte des différences croissantes à l'intérieur du monde en développement et promouvoir la création, l'expansion et la diversification des capacités de production. L'action de la CNUCED se justifiait par la contribution de fond qu'elle pouvait apporter au développement et à la croissance, ainsi qu'à une amélioration réelle des conditions de vie des communautés les plus démunies.

20. Concernant l'organisation même du secteur intergouvernemental, l'Union européenne se prononçait pour une réduction sensible du nombre d'organes intergouvernementaux. Une décision sur ce point était évidemment liée aux priorités et programmes de travail qui seraient établis par la Conférence. De l'avis de l'Union européenne, les nouveaux programmes de travail devraient concerner les politiques commerciales et celles de développement (avec leurs incidences sur l'environnement, la concurrence, les produits de base et les préférences); le développement du secteur des services et l'efficacité commerciale; le développement de l'entreprise et de la compétitivité dans les pays en développement. Dans cet esprit, l'Union européenne considérait que certains thèmes, tels que les PMA, la coopération économique entre pays en développement, l'atténuation de la pauvreté et le rôle des femmes dans le développement, seraient traités plus efficacement de manière horizontale et non comme des secteurs spécialisés. Enfin, tous les programmes de travail établis, ainsi que les activités d'assistance technique, devraient être soumis à des révisions régulières.

21. Le **Président de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés** (Norvège), présentant le rapport de la Réunion de haut niveau tenue à New York en octobre 1995 (TD/B/LDC/GR/8), a indiqué les principales recommandations formulées par la Réunion sous les rubriques suivantes : cadre de politique économique des PMA; commerce extérieur et investissement; financement extérieur; dette extérieure. La Réunion avait souligné l'importance d'un suivi effectif des résultats de l'examen à mi-parcours, ainsi que des recommandations relatives aux PMA adoptées par les grandes conférences mondiales. Elle avait en outre réaffirmé le rôle de la CNUCED qui centralisait au niveau mondial les activités de suivi, d'examen et de surveillance de la mise en oeuvre du Programme d'action.

22. Le représentant de la **Finlande**, présentant le rapport du Séminaire international sur l'environnement, la compétitivité et le commerce dans la perspective du développement (Helsinki, 18-19 janvier 1996), a dit qu'il y avait eu un échange de vues franc et utile sur les sujets confiés au Séminaire. Plusieurs thèmes avaient été suggérés aux fins d'examen à la Conférence, en particulier : i) définir des mesures positives à prendre à l'appui des efforts des pays en développement, notamment des PMA, pour s'adapter à des normes environnementales plus élevées et atteindre des objectifs écologiques convenus au niveau multilatéral, y compris dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement; ii) appeler l'attention sur les liaisons entre le commerce et l'environnement vues sous l'angle du développement; iii) appuyer la participation éclairée et effective des pays en développement aux délibérations internationales, notamment à l'OMC.

23. Le représentant de la Suisse, présentant le rapport du Séminaire international sur la coopération technique pour le commerce et le développement à l'heure de la mondialisation (Ascona, Suisse, 23-24 novembre 1995), a indiqué les principaux points et propositions figurant dans le rapport. Il a notamment signalé les propositions ci-après :  
i) renforcer la collaboration entre agents d'exécution, pays bénéficiaires et pays donateurs au niveau opérationnel, par le biais de programmes intégrés en faveur d'un pays ou d'une région donnés; ii) renforcer l'échange d'informations entre tous les acteurs en cause dans un domaine spécifique de coopération technique liée au commerce afin de déterminer les pratiques optimales; iii) donner à la CNUCED le rôle de point focal chargé de réunir et de diffuser des informations générales sur les activités de coopération technique liée au commerce.

24. Le représentant de l'Allemagne, présentant le rapport de la Table ronde internationale sur la promotion du secteur privé et le rôle du gouvernement (Bonn, 6-9 février 1996), a dit que la Table ronde, dans ses conclusions, soulignait la nécessité d'un dialogue entre les gouvernements et le secteur privé, surtout les petites et moyennes entreprises et les micro-entreprises. Les petites et moyennes entreprises jouaient un rôle très important dans le développement, l'emploi, l'atténuation de la pauvreté et le rôle des femmes. Les participants à la Table ronde lançaient donc un appel en faveur d'un cadre politique et économique stable pour permettre à ces entreprises d'apporter une contribution intégrale au développement. Du côté des milieux d'affaires, on pensait que la création de réseaux appropriés et d'associations professionnelles contribuerait beaucoup à renforcer le rôle des entreprises.

25. La représentante du Canada a dit qu'un changement majeur était en cours dans la répartition globale de la puissance économique. Les pays en développement n'étaient plus des acteurs périphériques et leur rôle dans l'économie mondiale était de plus en plus frappant. La Banque mondiale avait prédit que, d'ici à 2020, les pays en développement représenteraient plus de 60 % de la production mondiale. Certes, les chiffres pouvaient induire en erreur. Quelques pays en développement progressaient extrêmement vite et, en pareil cas, la distinction entre pays développés et pays en développement s'estompait de plus en plus. En revanche, beaucoup des pays les plus pauvres avaient encore perdu du terrain et restaient piégés par une croissance faible et la pauvreté. Il risquait vraiment d'y avoir un monde divisé entre une zone de progrès, de prospérité et de bien-être humain croissants, et une zone de misère prisonnière d'un cycle de marginalisation et de misère.

26. La représentante a fait observer que la libéralisation du commerce et la mondialisation étaient également des sources de tension dans les pays industrialisés, où les changements structurels et un chômage tenace passaient parfois pour une conséquence de l'apparition de la concurrence faite par des pays à bas salaires où les normes sociales et environnementales étaient moins rigoureuses. Au sujet des phénomènes de libéralisation et de mondialisation, elle a mis en évidence les points suivants :

- i) Malgré les forces de mondialisation et d'interdépendance, les politiques choisies individuellement par les pays comptaient beaucoup, surtout quand elles encourageaient l'entreprise privée compétitive, la bonne gestion et un cadre financier et budgétaire rationnel.
- ii) Les mécanismes du marché jouant maintenant un rôle de plus en plus important dans le développement, le rôle de l'Etat évoluait et consistait de plus en plus à assurer un environnement favorable à l'entreprise privée et aux investissements.
- iii) Devant la difficulté croissante de formuler des théories générales au sujet des problèmes du développement et de leurs solutions, il fallait adopter un mode d'approche pragmatique qui tienne compte de la situation individuelle réelle des pays en développement.

27. Rappelant les principaux succès et gains des Accords du Cycle d'Uruguay, la représentante a dit que l'étape essentielle à franchir maintenant, surtout pour les pays en développement, consistait à traduire les engagements consignés dans les Accords en possibilités commerciales concrètes. Les travaux de suivi à ce sujet devraient tenir compte des dimensions toujours plus multiples du commerce.

28. En conclusion, la représentante s'est déclarée convaincue que le but essentiel des travaux de la CNUCED devrait être de faciliter la participation totale et active des pays en développement au commerce mondial, ce qui contribuerait à leur développement durable. C'était en s'attaquant aux problèmes à l'interface commerce-développement que la CNUCED prenait un net avantage sur les autres organisations qui se focalisaient exclusivement soit sur le commerce soit sur le développement. Ses priorités devraient notamment consister à améliorer la compréhension collective des nouveaux problèmes commerciaux, à déterminer les difficultés particulières des PMA et des pays à faible revenu de l'Afrique subsaharienne dans des domaines précis, et à axer les efforts sur la formation de capacités dans ces pays pour leur permettre de profiter des occasions offertes par un monde en voie de globalisation et de libéralisation.

29. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que les nouveaux éléments contenus dans le rapport du Secrétaire général à la Conférence constituaient une excellente base pour l'établissement d'un texte de synthèse à soumettre à la Conférence. La CNUCED restait le principal organisme à vocation universelle pour la promotion du développement à travers l'investissement financier et technique, la formation de consensus et la coopération technique. Elle devait conserver une approche constructive des recommandations et des initiatives politiques et viser avant tout à intégrer les pays en développement dans le commerce mondial. La Conférence devrait également faire ressortir l'importance d'une intégration des pays en transition dans le système commercial international, en accordant une attention appropriée aux droits de douane, aux contingents et à la coopération technique, ainsi qu'à des mesures visant à faciliter l'adhésion de ces pays à l'OMC. Il serait nécessaire d'étudier aussi les incidences des organisations de coopération régionale sur les pays non membres.

30. Le représentant a déclaré approuver d'une manière générale les recommandations faites à la dix-huitième session extraordinaire du Conseil sur la structure future du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED et a dit que la Conférence pourrait créer trois commissions, sur le commerce, les services et l'investissement, respectivement. Une conception équilibrée des programmes de travail permettrait de couvrir l'ensemble du mandat de la CNUCED et d'assurer une interaction correcte des questions. A cet égard, il a noté avec satisfaction les mesures prises par la CNUCED, l'OMC et le CCI pour assurer la coordination et la complémentarité de leurs activités respectives et utiliser au mieux leurs ressources.

31. Le représentant de la Norvège a dit que la CNUCED devait définir - et cultiver - ses propres qualités de façon à exploiter au mieux ses avantages comparatifs pour obtenir des résultats concrets, ce qui lui permettrait de prétendre valablement à une partie des faibles ressources mises à la disposition du système des Nations Unies. Le rôle futur de l'organisation devait, par ailleurs, être défini en termes de coopération et de complémentarité avec l'OMC, le PNUD, les institutions financières internationales et les autres partenaires de développement. La CNUCED devait également établir une coopération plus étroite avec le secteur privé et les ONG. De l'avis du représentant, les deux principaux avantages comparatifs de la CNUCED étaient sa capacité d'appréhender le commerce international dans une perspective de développement et son caractère universel. Le programme de travail aurait sans doute besoin d'être rationalisé, mais il n'était pas nécessaire de l'enfermer dans des limites étroites dès lors que les fonctions opérationnelles et les fonctions d'orientation étaient clairement définies. D'après le représentant, ce programme de travail devrait être concentré sur les domaines suivants : efficacité commerciale; investissements, y compris le transfert de technologie et les sociétés transnationales; et définition d'un cadre réglementaire pour le développement des entreprises et la coopération régionale. Cependant, une certaine attention devrait également être accordée aux préférences (SGP), aux produits de base et au développement des services. Le développement durable, y compris l'atténuation de la pauvreté, devrait être intégré dans toutes les activités de la CNUCED, et il devrait donc cesser de faire l'objet de programmes de travail distincts. Même si beaucoup des thèmes susmentionnés faisaient déjà partie du programme de la CNUCED, il était important pour l'organisation d'aborder les questions de façon novatrice, en vue de proposer aux gouvernements un éventail d'orientations possibles.

32. Compte tenu des problèmes de ressources, les Etats membres devraient convenir de principes communs concernant la coopération technique, s'agissant notamment de limiter cette assistance aux PMA et aux pays les plus pauvres. Les programmes d'assistance technique devraient être mieux organisés à l'avenir et devraient être examinés et arrêtés par le Conseil.

33. Pour ce qui était du futur mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, il conviendrait de renforcer le rôle et les fonctions du Conseil. Deux commissions dotées d'un large mandat devraient être créées : i) une commission de l'investissement international, du développement des entreprises et des sociétés transnationales; ii) une commission pour les questions liées au commerce, y compris les produits de base et la coopération régionale. Ces commissions s'appuieraient sur les contributions de groupes spécialisés d'experts gouvernementaux ou techniques, selon le cas. Quant à l'organisation

du secrétariat, c'était bien entendu la prérogative du Secrétaire général de la CNUCED, mais il faudrait que le secrétariat s'adapte aux nouveaux programmes de travail et à la nouvelle structure intergouvernementale qui seraient créés après la neuvième session de la Conférence, ainsi qu'à l'évolution des conditions et des tâches. Selon le représentant, la flexibilité nécessaire ne pourrait être obtenue qu'en organisant le secrétariat en départements relativement étendus, dotés de plus larges responsabilités.

34. Le représentant de la **Hongrie** a noté que le rapport du Secrétaire général de la CNUCED (TD/366) évoquait couramment les "pays en transition". Toutefois, les annotations concertées à l'ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Conférence - texte qui avait fait l'objet d'une négociation intergouvernementale - utilisaient l'expression "pays en transition intéressés", eu égard aux importantes différences de cadre institutionnel, de niveau d'intégration dans l'économie mondiale et de besoins de ces pays. Il s'inquiétait de ce que le secrétariat n'ait pas repris le libellé des annotations concertées, enfermant ainsi ces pays dans une seule et même catégorie malgré leurs différences et malgré les vœux clairement exprimés par plusieurs délégations, dont la délégation hongroise. Celle-ci considérait que dans le rapport du Secrétaire général, sur lequel s'appuyaient les délibérations du Conseil, par "pays en transition" il fallait entendre "pays en transition intéressés" dans tous les cas, conformément aux annotations concertées à l'ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Conférence.

35. Le représentant de la **Suisse** a dit que la CNUCED avait été créée dans un monde différent. Depuis, de formidables changements avaient eu lieu et l'acceptation partout dans le monde des marchés et de l'entreprise privée constituait le nouveau paradigme de la coopération économique internationale. Le rôle du gouvernement et celui de la société civile avaient également changé : les gouvernements n'imposaient plus leurs décisions par le haut, ils devaient coopérer avec la société civile compte tenu de l'influence croissante qu'exerçaient sur les affaires mondiales les milieux économiques et financiers et d'autres acteurs non gouvernementaux.

36. Le rapport du Secrétaire général à la Conférence était, d'une manière générale, un bon rapport, et le représentant a fait sienne l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la question essentielle était de savoir si la CNUCED changeait quelque chose dans la vie des gens. La délégation suisse considérait toutefois que les propositions figurant dans le chapitre II n'étaient pas suffisamment rattachées à l'excellente analyse présentée dans le chapitre I. De plus, le chapitre III aurait pu être davantage sélectif dans la définition des activités de la CNUCED. Sur ce point, le représentant était convaincu que la CNUCED devrait accorder une attention prioritaire aux problèmes des PMA en général et des pays africains en particulier.

37. Pour ce qui était du nouveau mécanisme institutionnel de la CNUCED, la Suisse souhaiterait que la Conférence définisse une structure permettant à la CNUCED de mener ses activités en suivant les deux axes de travail complémentaires proposés par la Réunion ministérielle du Groupe asiatique tenue à Amman (cf. par. 9 plus haut). Il était vrai que la CNUCED offrait une large perspective sans égale sur les questions de commerce et

de développement, mais c'était précisément à cause de l'ampleur de son mandat que les Etats membres étaient sans cesse tentés de lui assigner de trop nombreuses tâches. A sa dix-huitième session extraordinaire en décembre 1995, le Conseil avait tracé les grandes lignes d'un mécanisme intergouvernemental révisé, plus cohérent et plus simple, avec des fonctions plus précises pour les organes subsidiaires, qui permettrait à la CNUCED de mieux circonscrire ses activités. La Suisse soutenait la proposition avancée par deux groupes régionaux et une délégation nationale, selon laquelle la Conférence devrait créer trois commissions, sur le commerce, sur l'investissement et sur les services, respectivement. De plus, la Suisse souhaiterait vivement que les futures méthodes de travail de la CNUCED s'inspirent de celles qui avaient déjà été adoptées pour le programme sur l'efficacité commerciale. Ce programme avait réussi à associer plus étroitement la société civile aux travaux de la CNUCED - processus qui pourrait être considérablement encouragé par la création d'un "Conseil honoraire" ou de ce que le Secrétaire général avait qualifié de "Comité consultatif mondial", qui serait le lieu d'un échange de vues entre la CNUCED et les milieux économiques et financiers, les milieux universitaires et les ONG. L'objectif primordial serait de permettre à la CNUCED de mener une action pragmatique, en vue d'apporter des solutions concrètes aux problèmes pratiques découlant de la mondialisation et de la libéralisation.

38. Le représentant de la Roumanie a dit que pour que les efforts actuels de modernisation et d'ouverture à l'économie mondiale aient des effets positifs durables et larges, des mesures d'ajustement devraient être parallèlement prises concernant l'environnement extérieur pour réduire les risques de conséquences préjudiciables. Ce serait là l'une des importantes tâches de la Conférence. Il était assurément capital de conduire avec efficacité la mondialisation et la libéralisation croissantes de l'économie internationale, en vue d'améliorer les perspectives de croissance des pays en développement et des pays en transition. Pour faire face aux exigences des nouvelles réalités de l'économie mondiale, il faudrait revitaliser et renforcer le cadre institutionnel de la CNUCED. Le concept de partenariat était essentiel au succès de la Conférence.

39. Le représentant du Japon a dit que la grande diversité des stades de développement selon les pays en développement imposait de recourir à des approches tout aussi diverses pour déterminer les mesures appropriées à des pays particuliers. Une réforme de la CNUCED serait nécessaire pour que celle-ci puisse s'acquitter avec efficacité d'une tâche aussi complexe. Dans le contexte des efforts visant à renforcer le rôle de la CNUCED, le mode de négociation reposant sur un antagonisme Nord-Sud devait céder la place à un dialogue fondé sur le partenariat pour le développement, comme convenu à la huitième session de la Conférence. Le mécanisme intergouvernemental devrait être le lieu d'un débat d'orientation de qualité, avec la participation d'un grand nombre d'experts. Compte tenu de la faiblesse des ressources financières et humaines, une réduction du nombre de thèmes d'étude et de réunions intergouvernementales était inévitable. De plus, les organisations internationales travaillant dans les mêmes domaines et secteurs devraient s'efforcer de coopérer et de coordonner leurs activités. Pour ce qui était de la coopération technique, le représentant a estimé qu'il faudrait encourager la CNUCED à accroître ses activités, y compris à travers la coopération Sud-Sud, dans les domaines où elle possédait les compétences voulues.

Il conviendrait d'examiner plus avant la proposition d'utiliser les économies financières résultant de la réforme de l'organisation pour financer des projets de coopération technique - y compris la participation d'experts de pays en développement aux réunions d'experts - au profit des pays en développement.

40. De l'avis de la délégation japonaise, les questions que la CNUCED devrait aborder dans les années à venir devraient s'inscrire dans l'une ou l'autre des trois grandes catégories énoncées dans l'ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Conférence, à savoir :

- a) Politiques et stratégies de développement dans une économie mondiale de plus en plus interdépendante;
- b) Promotion du commerce international en tant qu'instrument de développement;
- c) Promotion du développement et de la compétitivité des entreprises dans les pays en développement et les pays en transition.

En même temps, la CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur les différentes questions sur lesquelles elle avait accumulé des compétences au fil des ans, telles que les produits de base, le commerce des services, les politiques de concurrence et le système généralisé de préférences, sans oublier l'environnement et l'intégration régionale en vue de promouvoir la participation des pays en développement au système multilatéral de libre-échange.

41. La question la plus importante concernant le rôle des entreprises dans le développement était de savoir comment intégrer l'investissement étranger direct dans le développement. Quant aux questions relevant des politiques et stratégies de développement, elles intéressaient le développement dans son ensemble et étaient fondamentalement multisectorielles. Elles comprenaient l'atténuation de la pauvreté, les PMA, la CEPD, le rôle du gouvernement dans le développement, le développement durable, les flux financiers et la dette extérieure. Il fallait aborder ces questions complexes dans une optique plus sélective, en accordant une attention spéciale aux pays africains et aux PMA. Le Japon proposait donc que la CNUCED formule une stratégie de développement couvrant à la fois le commerce et le développement. Des travaux de recherche devraient être entrepris sur l'expérience en matière de développement de pays en développement d'Asie de l'Est et d'Amérique latine, en vue d'en dégager des enseignements au profit d'autres régions, en particulier l'Afrique. Cette initiative pourrait être une inspiration pour la coopération Sud-Sud, où le rôle du secrétariat serait d'assurer la coordination et de rechercher un appui auprès de pays donateurs. Il conviendrait en outre de renforcer la coopération technique de la CNUCED dans le domaine des systèmes informatiques de gestion de la dette.

42. Le Japon considérait que l'ajustement structurel en vue du désarmement était une autre question importante. On ne pouvait que souligner l'urgence et l'intérêt pour les pays en développement de mesures visant à canaliser vers le développement les ressources humaines et financières libérées par



le désarmement. Le secrétariat devrait donc continuer d'étudier cette question et faire rapport au Conseil le moment voulu.

43. Pour ce qui était du futur mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, le représentant a dit qu'il fallait non seulement accroître les capacités de recherche et d'analyse du secrétariat, mais aussi faire appel à des experts extérieurs pour une plus grande efficacité des réunions de la CNUCED. Il était favorable à la création d'un petit nombre de commissions sectorielles dotées de larges mandats correspondant aux trois pôles des activités futures de la CNUCED, à savoir i) le commerce, ii) l'investissement des entreprises et iii) les politiques et stratégies de développement (mais ce dernier point serait peut-être davantage de la compétence du Conseil). Par ailleurs, il conviendrait de renforcer la fonction de supervision par les Etats membres du budget et du programme de la CNUCED, pour s'assurer que suffisamment de ressources humaines et financières soient affectées à des questions hautement prioritaires. Un suivi des programmes de coopération technique était également nécessaire, en particulier lorsque ces programmes étaient financés sur le budget ordinaire. Ces fonctions de supervision pourraient être exercées par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme.

44. La représentante des Etats-Unis d'Amérique a dit que l'histoire des relations internationales depuis la seconde guerre mondiale avait montré que le respect des droits de l'homme, l'attachement au libre-échange et aux principes d'économie de marché, et la participation populaire aux décisions politiques et économiques avaient été et restaient les ingrédients essentiels du succès. Aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies et ses organes auxiliaires ne pouvaient rester figés dans le temps, imperméables à un processus de changement de plus en plus rapide. Ils devaient être profondément transformés, faute de quoi les nations et la société civile poursuivraient leur chemin sans eux. Le système des Nations Unies avait été lent à éliminer des méthodes de travail archaïques et des programmes périmés. Pour atteindre les nouveaux objectifs de la coopération multilatérale, il faudrait se réunir moins souvent et faire davantage. Certains programmes devaient être supprimés et les économies réalisées devaient être réinvesties dans des activités nouvelles, plus utiles. La capacité des Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour modifier le système serait bientôt mise à l'épreuve, à la neuvième session de la Conférence. Les réformes qui avaient été décidées à la huitième session de la Conférence avaient donné quelques résultats instructifs, mais les Etats membres n'avaient pu changer la structure du secrétariat ou modifier le budget afin de répercuter de façon optimale ces résultats sur le nouveau programme d'activités. Il en avait résulté une structure hybride d'ancienne et de nouvelle CNUCED. Il n'avait été que trop facile de retomber dans les vieilles habitudes et certaines réunions de la CNUCED n'avaient été rien d'autre que des occasions manquées. Une grande partie de la documentation du secrétariat ne faisait que critiquer les lois commerciales des pays développés et faisait passer les pays en développement pour des pays marginalisés par le Cycle d'Uruguay. L'obsession du "vaste mandat" de la CNUCED avait eu tendance à freiner les progrès, alors qu'il fallait tout au contraire cibler, regrouper et consolider les activités. Les Etats-Unis considéraient que la CNUCED n'avait qu'un seul objectif, à savoir intégrer pleinement les pays en développement, en particulier les PMA, dans l'économie mondiale.

45. L'avantage comparatif de la CNUCED tenait à ses programmes sur l'efficacité commerciale, les PME, les sociétés transnationales et l'investissement, et la science et la technologie. Ces programmes avaient pour effet d'encourager l'activité commerciale, de créer des emplois, de rationaliser les codes et procédures d'investissement, de débureaucratiser des opérations douanières inefficaces et de créer des infrastructures d'information. La CNUCED devrait également analyser l'expérience couronnée de succès de pays en développement d'Amérique latine et d'Asie de l'Est. Pour les quatre prochaines années, la communauté internationale devait définir quatre ou cinq domaines - pas plus - sur lesquels la CNUCED concentrerait ses travaux. La première priorité devait être d'optimiser les perspectives offertes par le Cycle d'Uruguay. La gestion de la dette et l'efficacité commerciale occuperaient également un rang de priorité élevé.

46. Il faudrait remanier le secrétariat, pour qu'il produise des analyses économiques objectives propices à la discussion. Une gestion flexible serait essentielle à cet égard. Le secrétariat devrait être plus petit, mais plus efficace : le temps des gouvernements pléthoriques et des lourdes bureaucraties était terminé. Pour ce qui était des méthodes de travail, les ressources nécessaires pour l'organisation de 10 réunions à Genève pourraient être utilisées avec davantage de profit pour organiser trois ateliers à l'intention de décideurs en Afrique, par exemple. Il faudrait davantage recourir au principe de l'"émulation des meilleures pratiques", et utiliser toute la puissance de la technologie pour amasser une information utile. Puisqu'ils cherchaient à faire davantage avec moins, les Etats membres devaient aussi consentir à faire beaucoup moins dans le cas d'activités non prioritaires, qui devraient à terme être totalement supprimées.

47. En conclusion, la représentante a dit qu'il ne fallait pas que la neuvième session de la Conférence s'ajoute à la liste des occasions manquées. La Conférence devait définir une nouvelle perspective pour la CNUCED. La promesse d'un monde meilleur, viable, plus équitable et prospère en dépendait.

**B. Débats de la 873ème séance plénière (séance de clôture),  
tenue le 29 mars 1996**

**1. Résultats des travaux du Comité plénier  
sur le texte de présession**

48. Le **Président du Groupe de rédaction I** (Canada) et le **Président du Groupe de rédaction II** (Inde) ont rendu compte brièvement des travaux de leur Groupe sur les sections du texte de présession (TD/B/EX(12)/CRP.4/Rev.1) que le Comité plénier leur avait soumises.

49. Le **Président** a aussi rendu compte des résultats des consultations informelles auxquelles il avait procédé au sujet de la section IV du texte de présession intitulée "Les travaux futurs de la CNUCED; incidences institutionnelles".

50. Il a appelé l'attention sur la version révisée du texte de présession (TD/B/EX(12)/CRP.4/Rev.2), qui était soumise au Conseil pour approbation et qui était le fruit des négociations menées au sein des Groupes de rédaction sur les sections II et III et des consultations informelles auxquelles il avait procédé au sujet de la section IV.

2. Déclarations faites au sujet du texte de présession  
(TD/B/EX(12)/CRP.4/Rev.2)

51. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Costa Rica) a dit que les recommandations déjà approuvées par le Conseil devaient être respectées pour garantir l'équilibre du processus de négociation. S'agissant du mécanisme intergouvernemental, son Groupe avait affirmé dès le début que cette question faisait partie d'un tout indivisible et qu'elle était directement liée au problème du financement de la participation d'experts des pays en développement. Son Groupe regrettait vivement la position que l'Union européenne avait prise en mettant entre crochets, au paragraphe 106 du texte de présession, la phrase correspondant mot pour mot à l'alinéa 1 j) des recommandations 431 (S-XVIII) adoptées par consensus à la dix-huitième session extraordinaire du Conseil, en décembre 1995. Compte tenu de ce nouvel élément introduit par l'Union européenne, le Groupe latino-américain et caraïbe se réservait le droit de réexaminer tout aspect du mécanisme intergouvernemental, y compris les recommandations adoptées en décembre 1995. La question du financement de la participation d'experts intéressait non seulement ce groupe, mais aussi tous les pays en développement.

52. Le porte-parole du Groupe asiatique (République islamique d'Iran) a noté avec satisfaction qu'au cours de la douzième réunion directive, il avait été possible de confronter les diverses opinions exprimées sur le texte de présession et de parvenir à une certaine convergence de vues. La dernière version du texte serait une bonne base pour les négociations à coup sûr difficiles qui allaient avoir lieu en Afrique du Sud. Certes, il y avait encore quelques problèmes importants à résoudre. Le Groupe asiatique avait fait tout son possible pour trouver le meilleur compromis avec les autres groupes régionaux et avec les délégations sur les questions revêtant une importance primordiale pour les pays en développement, mais bien souvent, cette attitude positive était restée sans écho. Il fallait encore tenter d'approfondir les aspects théoriques, pratiques et institutionnels des activités futures de la CNUCED. Les Etats membres devaient s'efforcer de trouver des solutions globales aux problèmes de développement, plutôt que des solutions unidimensionnelles qui ne feraient que fausser leurs formulations et leurs prescriptions. L'aplanissement des divergences qui subsistaient dépendrait dans une large mesure de l'adoption par toutes les délégations d'une approche équilibrée et impartiale. La tâche à accomplir en Afrique du Sud serait immense et ardue et ses répercussions se feraient sentir dans le monde entier dans les années à venir.

53. Le porte-parole du Groupe africain (Egypte) a dit que son Groupe était préoccupé par la lenteur des progrès accomplis pendant la dernière semaine de la réunion. Les pays africains avaient espéré des résultats un peu meilleurs, mais il était persuadé que les délégations réussiraient à surmonter leurs divergences en Afrique du Sud. Le Groupe africain s'était efforcé d'être aussi souple et constructif que possible et il exhortait vivement tous les autres

participants à faire preuve d'une plus grande souplesse dans les semaines à venir, en particulier pendant la Conférence, sinon la CNUCED connaîtrait ensuite des moments très difficiles. Le monde entier allait observer ce que les Etats membres feraient pour réformer la CNUCED et l'adapter aux besoins des peuples qui y étaient représentés.

54. Notant que, faute de temps, la dernière mouture du texte de pré-session avait été examinée de manière fragmentée et qu'elle venait seulement d'être communiquée dans son intégralité, il a estimé qu'il serait compréhensible que les délégations proposent des modifications, en cas de besoin, pour en améliorer la structure et le contenu.

55. Le représentant de l'Italie, parlant au nom de l'Union européenne, a reconnu que l'on avait manqué de temps pour négocier convenablement le texte de pré-session, notamment à travers des contacts informels. Il était donc évident que la dernière version ne pouvait pas satisfaire tout le monde. Mais d'ici à la Conférence, il était encore possible de procéder à des consultations qui permettraient aux délégations de s'expliquer et entrer directement dans le vif du sujet en Afrique du Sud, en accordant peut-être plus d'attention au fond qu'à la forme, comme l'avait demandé le représentant de l'Afrique du Sud au Comité plénier.

56. Revenant sur la question du financement de la participation d'experts qui avait été abordée par le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe, il a dit que l'Union européenne reconnaissait pleinement l'importance d'une plus large participation d'experts aux travaux de la CNUCED et s'efforcera, avec les autres pays, d'en définir les modalités. Il ne serait pas aisé de trouver une solution, mais l'Union européenne participerait à cet effort dans un esprit de bonne volonté politique.

57. Le représentant de la Hongrie, évoquant la question du bon emploi de l'expression "pays en transition intéressés", a fait remarquer qu'il n'avait pas été possible d'en discuter au Comité plénier ou dans les Groupes de rédaction. En conséquence, toute référence à ces pays dans la version officielle du texte qui serait négocié à la Conférence (document TD/B/367) devait être mise entre crochets. Il s'est dit très préoccupé aussi par le fait qu'aucun cadre n'avait été prévu pour l'examen d'une question qui était importante pour plusieurs Etats membres.

58. Le porte-parole du Groupe B (Turquie) a dit que son groupe était généralement satisfait des résultats de la réunion et a demandé instamment à toutes les parties de faire preuve d'une plus grande souplesse dans les semaines à venir pour qu'il soit plus facile de parvenir à un accord final en Afrique du Sud.

59. Le représentant de la Chine a dit que, pour aboutir à un document final satisfaisant en Afrique du Sud, il fallait avant tout assigner à la CNUCED un rôle plus spécifique dans l'assistance économique aux pays en développement, en donnant la priorité au développement et au commerce.

60. Le représentant de la Fédération de Russie a dit que, bien qu'il y ait encore de nombreux passages entre crochets dans le texte de pré-session, sa délégation était persuadée que l'on parviendrait à un consensus en Afrique du Sud. A propos de l'emploi approprié de l'expression "pays en transition", avec ses diverses variantes, mentionnées dans une précédente intervention, sa délégation considérait que ce n'était ni le lieu ni le moment d'entamer de nouvelles discussions sur cette question. Il avait été dit à plusieurs reprises que toute tentative systématique pour modifier cette expression était absolument inacceptable. Il faudrait examiner séparément chacun des cas où une délégation souhaitait ajouter les mots "intéressés" ou "concernés" à l'expression usuelle "pays en transition". Sa délégation, comme d'autres, avait déjà expliqué sa position, et celle-ci n'avait pas changé.

61. Le représentant de la Bulgarie a énoncé plusieurs principes généraux concernant les activités futures de la CNUCED; de l'avis de sa délégation, ces principes, présentés ci-dessous, devraient, d'une manière ou d'une autre, trouver un écho approprié dans les résultats de la Conférence :

1) Approche globale : La CNUCED est investie d'un mandat global dans le domaine des relations commerciales et économiques internationales. Il faudrait reconfirmer ce mandat en tenant dûment compte des activités des autres organisations internationales, en particulier de l'OMC. Les deux organisations ont la possibilité de jouer un rôle complémentaire sans que leurs activités se chevauchent.

2) Valeurs pratiques : La Bulgarie partage pleinement l'idée selon laquelle les activités futures de la CNUCED doivent être davantage axées sur les questions ayant une importance pratique pour les pays en développement et les pays en transition intéressés. Le système commercial international actuel est très sophistiqué et seuls quelques pays riches peuvent disposer des ressources matérielles et intellectuelles nécessaires pour manier, sans appui extérieur, le mécanisme complexe des relations économiques internationales. La CNUCED possède, à cet égard, une vaste réserve de compétences qui devrait être mise à la disposition des pays en développement et des pays en transition intéressés pour qu'ils aient une chance d'intervenir, sur un pied d'égalité, sur la scène économique internationale. La CNUCED avait déjà fait beaucoup dans ce sens, mais cela ne suffisait pas.

Toutefois, en demandant que la CNUCED adopte une orientation plus pratique, il faudrait veiller à ne pas créer un autre CCI. Pour pouvoir s'acquitter de tâches pratiques, la CNUCED doit poursuivre son travail d'analyse. La difficulté consiste à trouver un bon équilibre entre les deux.

3) Pays en transition intéressés : Les pays en transition diffèrent par leur niveau de développement, leur degré d'intégration à l'économie mondiale et au système commercial international et leur revenu par habitant. Le soutien de la CNUCED devrait donc être adapté à leurs besoins particuliers. La Bulgarie s'intéresse à toutes les formes d'aide susceptibles d'accélérer la transition vers une économie de marché et de favoriser l'expansion de son commerce avec tous les pays, y compris les pays en développement. En demandant le soutien et l'assistance technique

de la CNUCED, nous ne pensons pas détourner des ressources des pays en développement. La CNUCED possède des connaissances spécifiques très précieuses dont nous pourrions tirer pleinement profit, moyennant une bonne organisation, sans porter atteinte aux intérêts des pays en développement. Au contraire, plus notre transition sera rapide, plus vite nous pourrions reprendre et développer nos relations commerciales et économiques avec ces pays. Notre pleine intégration à l'économie mondiale ne devrait pas être considérée comme une orientation exclusive vers les marchés occidentaux. Nous avons besoin de relations solides et dynamiques avec tous les pays. Compte tenu de sa situation géographique et de son niveau de développement économique, la Bulgarie attache une très grande importance aux relations commerciales et économiques avec les pays en développement.

A propos de la distinction à faire entre les pays en transition, il faudrait tenir compte du fait qu'il y a, parmi ces pays, deux groupes qui ont tout particulièrement besoin d'une assistance : les pays d'Asie centrale membres de la CEI, qui sont typiquement des pays en développement sans littoral, et certains pays à faible revenu nouvellement indépendants, qui d'après les statistiques de la Banque mondiale et du FMI, ont un PIB par habitant d'environ 300 à 400 dollars ou moins. La Bulgarie n'appartient à aucun de ces deux groupes et partant, elle ne peut pas parler en leur nom, mais nous estimons que leurs besoins particuliers devraient également être pris en considération.

4) Approche intersectorielle : La huitième session de la Conférence a adopté une approche intersectorielle des problèmes spécifiques des pays en transition. L'expérience des quatre dernières années a montré que c'était là un pas dans la bonne direction. Les questions importantes relatives au commerce international, qui sont les mêmes pour tous les pays, devraient être traitées par les divisions et unités spécialisées de la CNUCED. Nous appuyons sans réserve l'application de ce principe dans les activités futures de l'organisation.

5) Questions d'organisation : L'examen des questions particulières concernant les pays en transition intéressés et de l'assistance que doit leur fournir la CNUCED pourrait être plus rationnel et plus efficace si l'on créait, dans la structure nouvelle du secrétariat, une petite unité qui serait responsable de ces questions, sans en avoir, en aucune façon, le monopole; elle serait chargée, entre autres, de suivre les activités s'y rapportant, d'aider à mieux les coordonner, d'en multiplier l'effet et d'en tirer pleinement parti, d'aider à maintenir des contacts étroits avec les missions et les autorités des pays en transition intéressés et de conseiller, à leur demande, ceux de ces pays qui sont devenus membres de la CNUCED au sujet des questions les concernant. Un sous-programme remplissant ces fonctions ne nécessiterait pas de ressources supplémentaires et il pourrait être créé aisément dans le cadre d'une réorganisation du secrétariat.

La Bulgarie était convaincue que, si les principes précédents étaient acceptés et appliqués, la CNUCED jouerait un rôle concret important dans le soutien du processus de transition dans les pays intéressés.

62. Le **Président** a fait remarquer que le texte de présession distribué sous la cote TD/B/EX(12)/CRP.4/Rev.2 était un bon point de départ pour les négociations en Afrique du Sud. Mais il restait fort à faire et il fallait maintenant que toutes les parties fassent preuve d'une plus grande souplesse. Il a demandé instamment aux délégations de poursuivre leur réflexion et leurs consultations informelles d'ici à la Conférence. Enfin, il a dit que le secrétariat vérifierait le texte avant qu'il ne soit publié de nouveau en tant que document officiel de la Conférence et que les délégations pourraient informer celui-ci de toute erreur technique qu'elles auraient remarquées.

### 3. Décision du Conseil

63. A sa 873ème séance (séance de clôture), le 29 mars 1996, le Conseil du commerce et du développement a pris note du texte de présession distribué sous la cote TD/B/EX(12)/CRP.4/Rev.2 et a décidé de soumettre ce texte, sous réserve des modifications de forme ou des corrections techniques mineures, qui seraient apportées, en tant que document officiel de la neuvième session de la Conférence, devant servir de base aux négociations sur le point 8 de l'ordre du jour de la Conférence 3/.

64. A la même séance, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire annoté de la réunion préalable de hauts fonctionnaires, qui se tiendra à Midrand (Afrique du Sud), le 26 avril 1996 (TD(IX)/PCM/Misc.1).

65. Le Conseil a aussi pris note d'un rapport oral de M. J. Selebi (Afrique du Sud), Président du Comité d'organisation du pays hôte, sur la troisième et dernière réunion du Comité, qui avait eu lieu dans l'après-midi. Après une séance de questions et réponses, le Comité avait pris note de deux documents : "The preliminary schedule of meetings and programme of events" et "Renseignements à l'usage des participants" (TD/INF.32).

---

3/ Le texte de présession a ensuite été distribué en tant que document de la Conférence sous le titre : "Promotion de la croissance et d'un développement durable dans une économie internationale en voie de mondialisation et de libéralisation" - texte de présession (TD/367).

## Chapitre II

### QUESTIONS D'ORGANISATION

#### A. Ouverture de la réunion

66. La douzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 26 février 1996 par M. William Rossier (Suisse), actuel Président du Conseil.

#### B. Bureau de la douzième réunion directive

67. Après le remplacement d'un vice-président (Japon), le Bureau de la douzième réunion directive s'établissait comme suit :

<u>Président</u>	:	M. William Rossier	(Suisse)
<u>Vice-Présidents</u>	:	M. Youri Afanassiev	(Fédération de Russie)
		M. Munir Akram	(Pakistan)
		Mme Kristie Kenney	(Etats-Unis d'Amérique)
		M. Antonio E. Marziota	
		Delgado	(Cuba)
		M. Toshio Tsunozaki	(Japon)
		M. Sirous Nasser	(République islamique d'Iran)
		M. Javier Paulinich	(Pérou)
		M. Henri Reynaud	(France)
		M. Jacob S. Selebi	(Afrique du Sud)
		Mme Apollonie Simbizi	(Burundi)
<u>Rapporteur</u>	:	M. Jan Piotrowski	(Pologne)

#### C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la réunion

(Point 1 de l'ordre du jour)

68. A sa 872ème séance (séance d'ouverture), le 26 février 1996, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa douzième réunion directive, tel qu'il figurait dans la section I du document TD/B/EX(12)/1. (Pour l'ordre du jour, voir l'annexe II plus loin.)

69. Conformément aux arrangements proposés et au calendrier de la préparation de la neuvième session de la Conférence approuvé par le Bureau du Conseil le 23 janvier 1996, le Conseil a constitué un Comité plénier à composition ouverte, devant se réunir de façon informelle, sous la présidence du Président du Conseil, entre le 26 février et le 29 mars 1996. Le Comité avait pour mandat d'élaborer un texte de fond devant être transmis à la Conférence et d'examiner toute autre question qui pourrait intéresser la préparation de la neuvième session de la Conférence. Il a été demandé au Comité de faire rapport au Conseil à sa séance plénière de clôture le 29 mars 1996.



70. Pour l'assister dans son travail, le Comité plénier a établi deux Groupes de rédaction chargés d'examiner les sections II et III de la version du texte de pré-session distribué sous la cote TD/B/EX(12)/CRP.4/Rev.1 et de faire rapport à ce sujet. Dans le même temps, le Président du Conseil a tenu des consultations informelles sur la section IV du texte 4/. Les présidents des groupes de rédaction étaient :

Groupe de rédaction I : Mme Ellen Burack (Canada)

Groupe de rédaction II : M. Dilip Sinha (Inde)

**D. Recommandation du Conseil du commerce et du développement  
à la Conférence concernant les listes d'Etats annexées  
à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale**

(Point 3 de l'ordre du jour)

71. A la 873<sup>ème</sup> séance (séance de clôture), le 29 mars 1996, M. Henri Reynaud (France), Vice-Président du Conseil, a rendu compte des résultats des consultations informelles auxquelles il avait procédé sur ce point de l'ordre du jour conformément à la décision prise par le Conseil à sa dix-huitième session extraordinaire, en décembre 1995. Il a dit que, sur les 23 Etats qui étaient devenus membres de la CNUCED depuis la dernière révision des listes d'Etats effectuée à la septième session de la Conférence, 13 avaient indiqué qu'ils souhaitaient être inscrits sur l'une des listes d'Etats annexées à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale. Les noms de ces Etats et la liste sur laquelle il était recommandé de les inscrire étaient les suivants :

Liste A

Bosnie-Herzégovine  
Erythrée  
Iles Marshall  
Micronésie (Etats fédérés de)

Liste B

Andorre

Liste D

Azerbaïdjan  
Croatie  
République tchèque  
Géorgie  
Lettonie  
Slovaquie  
Slovénie  
Ex-République yougoslave de Macédoine

---

4/ A ce sujet, voir également le chapitre I de la section B.

72. Les 10 autres Etats qui étaient devenus membres de la CNUCED depuis la septième session de la Conférence et qui n'avaient pas encore demandé leur inscription sur les listes d'Etats annexées à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale étaient les suivants :

Arménie  
Estonie  
Kazakstan  
Kirghizistan  
Lituanie  
Palau  
République de Moldova  
Tadjikistan  
Turkménistan  
Ouzbékistan

#### Décision du Conseil

73. A la même séance, le Conseil a pris note du rapport de M. Henri Reynaud (France) sur ses consultations informelles et a approuvé la recommandation faite à la Conférence concernant l'inscription des 13 Etats figurant au paragraphe 72 ci-dessus. En outre, le Conseil a prié instamment les 10 Etats qui n'avaient pas encore demandé leur inscription sur l'une des listes d'Etats annexées à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale de le faire avant la révision des listes par la Conférence à sa neuvième session.

#### **E. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes**

(Point 4 de l'ordre du jour)

##### a) Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections

74. Egalement à sa séance de clôture, le Conseil a noté que le nombre de membres de la CNUCED était actuellement de 188, comme cela était indiqué dans le document TD/B/EX(12)/CRP.2.

##### b) Composition du Conseil du commerce et du développement

75. A la 872ème séance, le 26 février 1996, le Président a appelé l'attention sur le document TD/B/EX(12)/CRP.2, qui indiquait la composition actuelle du Conseil du commerce et du développement. Le Conseil a été informé que le Secrétaire général de la CNUCED avait reçu de l'Islande et de la République de Moldova des communications officielles lui faisant part du souhait de ces deux pays de devenir membres du Conseil du commerce et du développement. Il a décidé d'accueillir parmi ses membres ces deux nouveaux pays, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telles que modifiées.

76. Le Conseil a noté qu'avec ces deux nouveaux Etats, le nombre des membres du Conseil était désormais de 143, et que le document TD/B/EX(12)/CRP.2 serait modifié en conséquence.

c) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil

77. A sa 873ème séance plénière, le 29 mars 1996, le Conseil a approuvé la demande de désignation aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil présentée par le Groupe international d'étude du cuivre. Des renseignements sur cet organisme figurent dans le document TD/B/EX(12)/R.2 (désormais déclassé).

d) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil

78. Egalement à sa 873ème séance plénière, le Conseil a approuvé les demandes de désignation aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil présentées par deux organisations non gouvernementales et a décidé, conformément aux recommandations du Secrétaire général de la CNUCED (TD/B/EX(12)/R.1) et du Bureau, de les classer dans la catégorie générale conformément au paragraphe 12 a) de la décision 43 (VII) du Conseil. Ces organisations sont l'Association of World Council of Churches-related Development Organisations in Europe (APRODEV) (TD/B/EX(12)/R.1/Add.2) et l'Institut international du développement durable (TD/B/EX(12)/R.1/Add.3). Le Conseil a été informé que les documents susmentionnés ne font plus l'objet d'une distribution restreinte.

79. Le Conseil a approuvé la recommandation du Bureau de reporter à l'une de ses sessions ultérieures l'examen de la demande émanant de l'International Association of Insurance Supervisors (IAIS) (TD/B/EX(12)/R.1/Add.1), les délégations ayant besoin de davantage de temps pour tenir des consultations sur cette demande. Le document TD/B/EX(12)/R.1/Add.1 resterait donc soumis à une distribution restreinte.

e) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

80. La décision prise par le Conseil à sa douzième réunion directive n'avait aucune incidence administrative ou financière.

**F. Questions diverses**

(Point 5 de l'ordre du jour)

a) Participation d'experts aux réunions intergouvernementales de la CNUCED

81. A la 873ème séance (séance de clôture), tenue le 29 mars 1996, M. Javier Paulinich (Pérou), Vice-Président du Conseil, a rendu compte des résultats des consultations informelles auxquelles il avait été chargé de procéder au sujet de la participation d'experts aux réunions intergouvernementales de la CNUCED, conformément à la décision 432 (S-XVIII) du Conseil en date du 15 décembre 1995. Des consultations avaient eu lieu les 12, 14 et 15 mars 1996 sur la question du financement de la participation d'experts de pays en développement aux futures réunions d'experts de la CNUCED. Les idées sur ce point avaient été clarifiées et diverses observations et initiatives avaient été formulées. Néanmoins, en raison de la complexité de la question, il subsistait des divergences de vues quant

au fond. Il était donc proposé de poursuivre les consultations pour tenter de parvenir à un accord.

Décision du Conseil

82. Ayant pris note du rapport oral de M. Javier Paulinich (Pérou) sur ses consultations informelles, le Conseil a recommandé la poursuite des consultations dans le cadre de la neuvième session de la Conférence.

b) Placement des délégations par ordre alphabétique à la neuvième session de la Conférence

83. A sa 873ème séance (séance de clôture), le 29 mars 1996, le Conseil devait choisir, comme il est d'usage pour l'organisation de la Conférence, le pays qui ouvrirait l'ordre alphabétique pour le placement des délégations à Midrand (Afrique du Sud). C'est le nom de la Lettonie qui a été tiré au sort.

84. Le Conseil a également décidé que les plaques nominatives des pays à utiliser à Midrand suivraient l'ordre alphabétique anglais.

**G. Rapport de la douzième réunion directive du Conseil**

(Point 6 de l'ordre du jour)

85. Egalement à sa séance de clôture, le Conseil a adopté le projet de rapport sur sa douzième réunion directive (TD/B/EX(12)/L.1), sous réserve des modifications qui seraient apportées par les délégations, et a autorisé le Rapporteur à parachever le rapport final en tenant compte des débats de la séance plénière de clôture.

**ANNEXES**

Annexe I

**ORDRE DU JOUR DE LA DOUZIEME REUNION DIRECTIVE**

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la réunion
2. Préparation de la neuvième session de la Conférence :
  - Constitution du Comité plénier
3. Recommandation du Conseil du commerce et du développement à la Conférence concernant les listes d'Etats annexées à la résolution 1995 (XIX)
4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
  - a) Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections;
  - b) Composition du Conseil du commerce et du développement;
  - c) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil;
  - d) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil;
  - e) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil
5. Questions diverses
6. Rapport de la douzième réunion directive du Conseil

Annexe II**COMPOSITION ET PARTICIPATION AUX TRAVAUX \*/**

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

Afghanistan	Jamaïque
Afrique du Sud	Japon
Albanie	Jordanie
Algérie	Kenya
Allemagne	Koweït
Angola	Lettonie
Arabie saoudite	Luxembourg
Argentine	Madagascar
Australie	Malaisie
Autriche	Malte
Bangladesh	Maroc
Bélarus	Maurice
Belgique	Mexique
Bhoutan	Mongolie
Bolivie	Myanmar
Brésil	Népal
Bulgarie	Nicaragua
Cameroun	Nigéria
Canada	Norvège
Chili	Oman
Chine	Pakistan
Colombie	Panama
Costa Rica	Paraguay
Côte d'Ivoire	Pays-Bas
Croatie	Pérou
Cuba	Philippines
Danemark	Pologne
Egypte	Portugal
El Salvador	Qatar
Emirats arabes unis	République démocratique populaire de Corée
Equateur	République arabe syrienne
Espagne	République de Corée
Etats-Unis d'Amérique	République tchèque
Ethiopie	République-Unie de Tanzanie
ex-République yougoslave de Macédoine	Roumanie
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Slovaquie
France	Soudan
Gabon	Sri Lanka
Ghana	Suède
Grèce	Suisse
Guatemala	Thaïlande
Honduras	Trinité-et-Tobago
Hongrie	Tunisie
Inde	Turquie
Indonésie	Ukraine
Iran (République islamique d')	Uruguay
Iraq	Venezuela
Irlande	Viet Nam
Islande	Yémen
Israël	Zambie
Italie	Zimbabwe
Jamahiriya arabe libyenne	

---

\*/ La liste des participants figure dans le document TD/B/EX(12)/INF.1.

2. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

Bosnie-Herzégovine  
Saint-Siège  
Slovénie.

3. Etaient représentés à la réunion :

le Programme des Nations Unies pour l'environnement  
le Programme des Nations Unies pour le développement  
le Centre du commerce international CNUCED/OMC.

4. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées :

Organisation internationale du Travail  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
Fonds monétaire international  
Union internationale des télécommunications  
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
Organisation mondiale du commerce.

5. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées :

Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique  
Organisation arabe du travail  
Communauté d'Etats indépendants  
Communauté européenne  
Association européenne de libre-échange  
Bureau international des textiles et du vêtement  
Organisation de coopération et de développement économiques  
Organisation de l'unité africaine.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées :

Catégorie générale

Alliance internationale des femmes  
Confédération internationale des syndicats libres  
Fédération internationale des femmes de carrières libérales  
et commerciales  
Société internationale pour le développement  
Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté  
Confédération mondiale du travail  
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.

Catégorie spéciale

Association du transport aérien international.